



Préfecture de Loir-et-Cher
Commune de
Saint-Laurent-des-Bois
41240

Tel. : 02-54.72.32.15
st.laurent.des.bois@wanadoo.fr

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11

Date de la convocation et d'affichage
29 mai 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
SAINT-LAURENT-DES-BOIS (41240)**

Séance du Vendredi 5 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Saint-Laurent-des-Bois sous la présidence de Madame RATS Anaïs, Maire.

Présents : Anaïs RATS, Romain LANDRE, Maryne BENOIST, Sébastien GAUTHIER, Élisabeth DENIAU, Christophe LAMAC, Karine TOURNE, Baptiste LIGOUY, Pascale BUDIN, Antoine BENOIST, Corinne GONCALVES.

Absent excusé : Néant

Absent non excusé : Néant

Le Conseil a désigné Maryne BENOIST secrétaire de séance

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal de Saint-Laurent-des-Bois peut donc valablement délibérer.

Délibération 2026-24 : Détermination du nombre d'adjoints

Conformément aux dispositions de l'article L2122-2 du CGCT, "le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal"

L'effectif légal de la Commune de Saint-Laurent-des-Bois étant de 11 membres, le nombre maximal d'adjoints est de 3.

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- De fixer à 2 le nombre d'adjoints au Maire de la Commune de Saint-Laurent-des-Bois.

Acte rendu exécutoire après Publication
Et dépôt en Préfecture le 10 juin 2026

La secrétaire de séance
Maryne BENOIST

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Anaïs RATS